

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1997**



The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

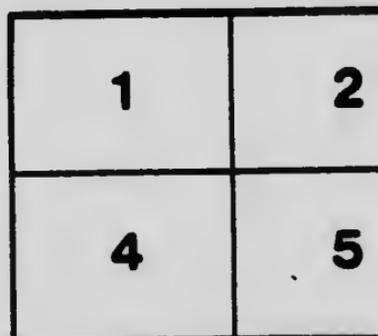
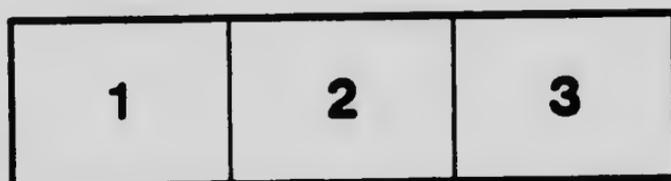
Department of Rare Books  
and Special Collections,  
McGill University, Montreal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

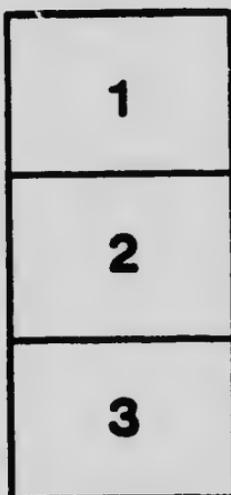
Department of Rare Books  
and Special Collections,  
McGill University, Montreal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

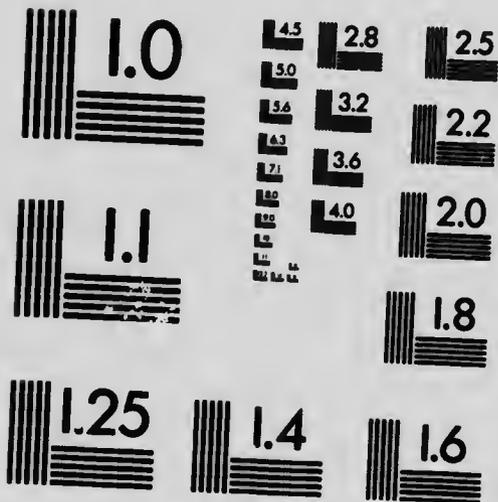
Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax

A NOS AMIS  
ET AU PUBLIC

---

MÉMOIRE

SUR

L'Ecole Sociale Populaire

*"Pour l'Eglise et pour le peuple"*

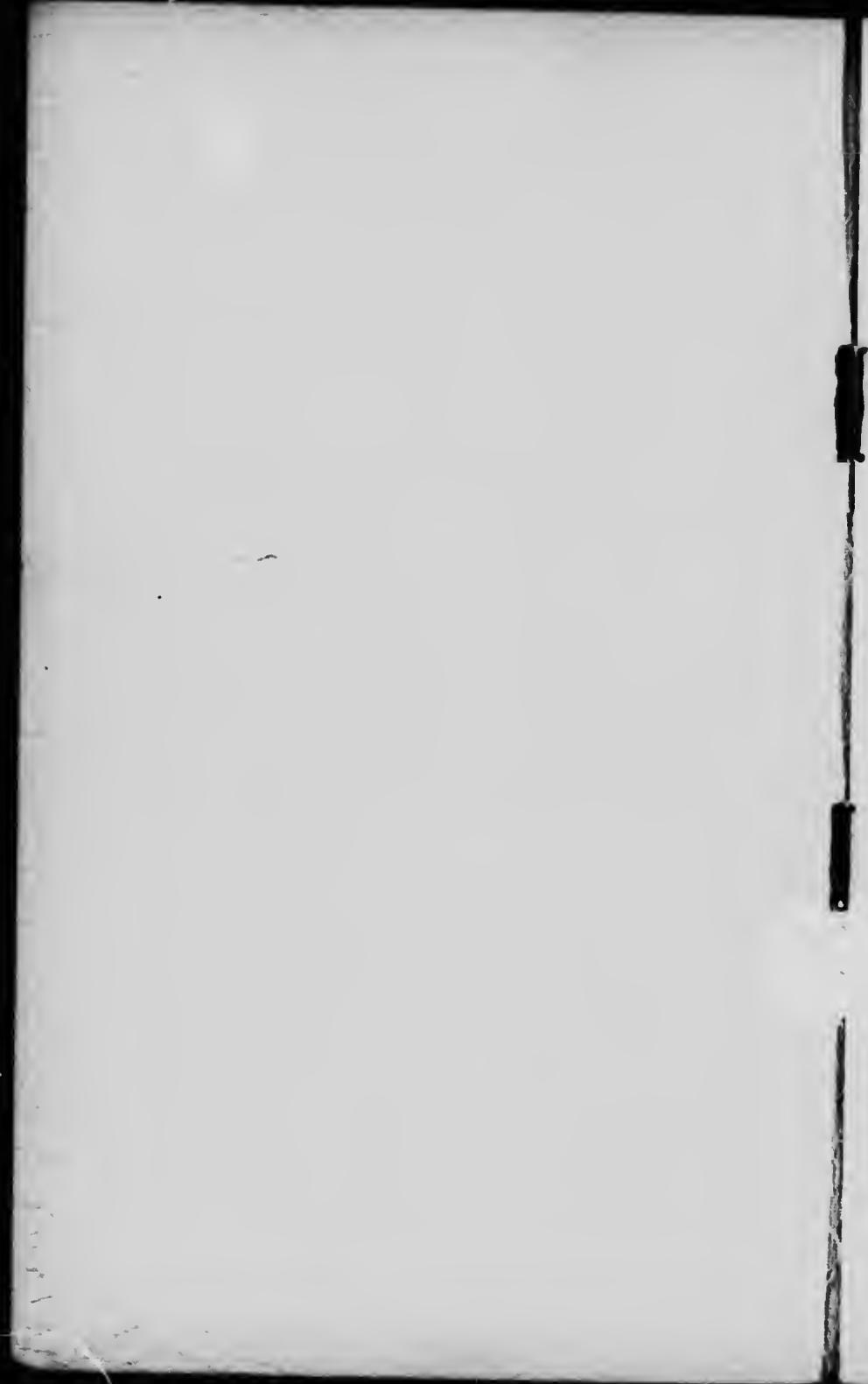
---

MONTREAL,

Secrétariat de l'Ecole Sociale Populaire

1075, rue Rachel

1912



75

3-

A NOS AMIS  
ET AU PUBLIC

---

MÉMOIRE

sur

L'Ecole Sociale Populaire

*"Pour l'Eglise et pour le peuple"*

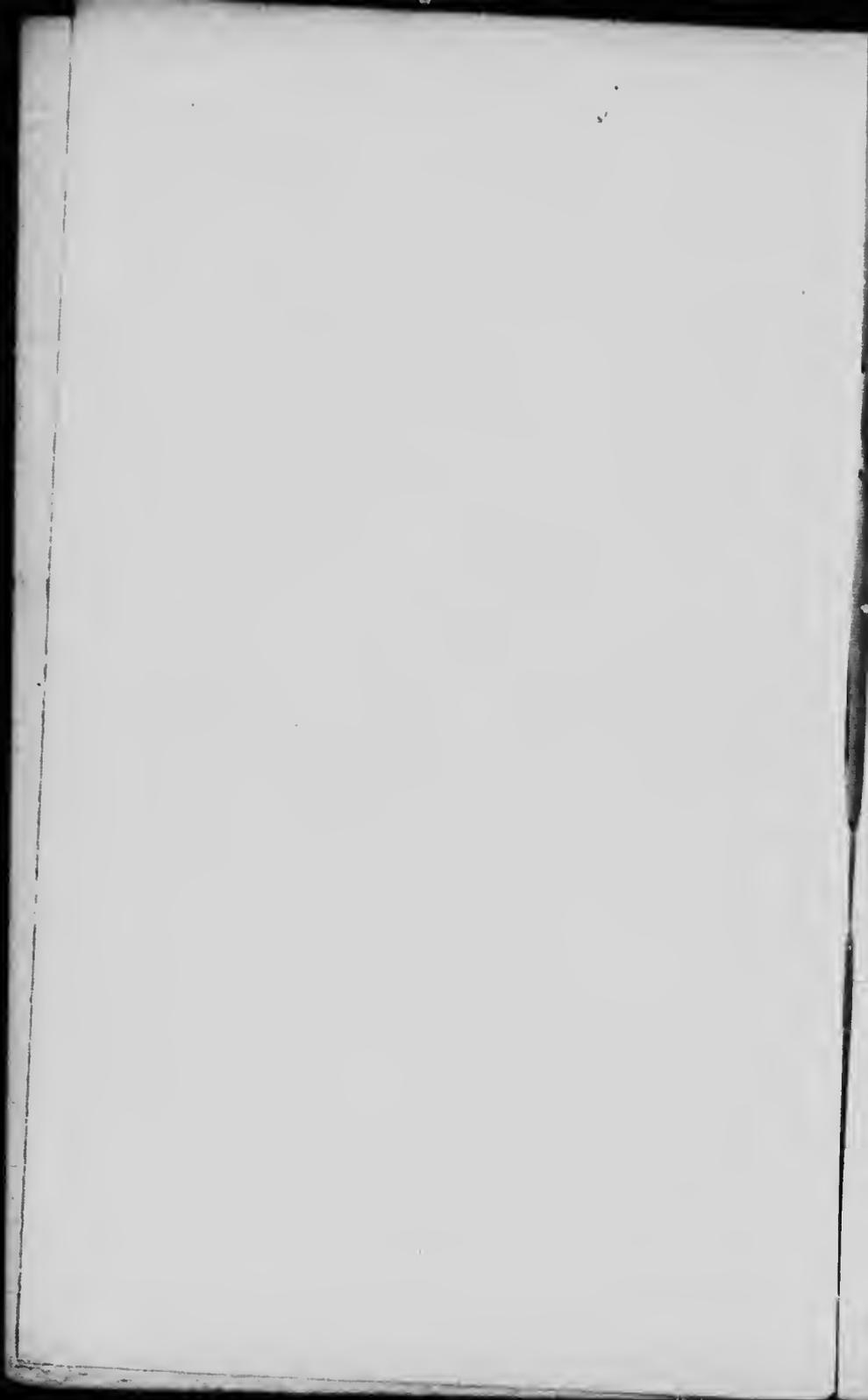
---

MONTREAL

Secrétariat de l'Ecole Sociale Populaire

1075, rue Rachel

1912



**COMITÉ PROTECTEUR DE L'ÉCOLE SOCIALE  
POPULAIRE**

- S. G. MGR BRUCHÉSI**, Archevêque de Montréal.  
*Président d'honneur.*
- S. G. MGR GAUTHIER**, Evêque auxiliaire de Montréal.  
*Vice-Président d'honneur.*
- S. G. MGR CLOUTIER**, Evêque des Trois-Rivières.

**MEMBRES FONDATEURS (1)**

- S. G. MGR PAUL BRUCHÉSI**  
**S. G. MGR GEO. GAUTHIER**  
**Rev. P. CARRIÈRE**, Provincial de la Cie de Jésus  
**M. EDOUARD GOHIER**, Courtier en Immeubles  
**M. le CH. LEPAILLEUR**, Curé du Saint-Enfant-Jésus  
**M. L'ABBÉ CORBELL**, Curé de Saint-Joseph  
**M. L'ABBÉ PH. PERRIER**, Curé de Saint-Lambert  
**M. L'ABBÉ ECREMENT**, Curé de Sainte-Cunégonde  
**M. L'ABBÉ HENRI GAUTHIER**, P. S. S.  
**Dr JOS. GAUVREAU**, Régistrare du Collège des Médecins  
**M. J. W. HARRIS**, Manufacturier.  
**L'HON B. DE BOUCHERVILLE**  
**L'UNIVERSITE LAVAL**, Montréal  
**LE SÉMINAIRE DE ST-SULPICE**, Montréal

(1) Sont membres fondateurs ceux qui font don à l'École d'au moins \$500.00 en un ou plusieurs versements.

**MEMBRES BIENFAITEURS (2)**

- MGR ÉMILE ROY**, Vicaire Général, Montréal  
**M. le CH. SAVARIA**, Curé de Lachine  
**REV. P. TOURANGEAU**, O. M. I.  
**M. L'ABBÉ BOISSONNEAULT**, Curé de St-Vincent de Paul, de Montréal.  
**Dr DAMIEN MASSON**  
**Dr HENRI SAINT-GEORGES**  
**M. A. ROCHETTE**, Marchand  
**M. L. P. TOUGAS**  
**M. J. COURTOIS**, Courtier d'assurances  
**M. ELZÉAR LAVERGNE**, Courtier d'Immeubles  
**M. J. P. DESERRÉS**, Electricien  
**M. H. GODIN**, Courtier d'Immeubles  
**M. ED. MURTUBISE**, Courtier d'assurances

(2) Sont membres bienfaiteurs ceux qui font à l'École un don d'au moins \$ 100.00 en un ou plusieurs versements

## BUREAU DE DIRECTION

<i>Président</i>	-	-	DR JOSEPH GAUVREAU
<i>1er Vice-Président</i>	-		M. EDOUARD MONTPETIT
<i>2ème Vice-Président</i>	-		R. F. L. HUDON, S. J.
<i>3ème Vice-Président</i>	-		M. EDMOND HURTUBISE
<i>Secrétaire</i>	-	-	M. ARTHUR SAINT-PIERRE
<i>Secrétaires-Adjoints</i>	-		M. l'abbé EDM. HÉBERT
"	-		M. l'abbé A. DESCHÊNES
<i>Trésorier</i>	-	-	M. J. W. HARRIS

M. l'abbé PHILLIPPE PERRIER; Les RR. PP. VA,  
LENTIN-BRETON, O. F. M.; TOURANGEAU, O. M. I. et  
GUILLOT, CSSR. I.; MM. les abbés H. GAUTHIER,  
P.S.S., Directeur du "Foyer"; C. J. BEAUDIN, Direc-  
teur du Cercle Ouvrier St-Joseph d'Hochelaga; MM.  
ED. GOHIER, ELZ. LAVERGNE, CAMILLE TESSIER,  
AVOCAT.

# L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

---

## BUT

L'École Sociale Populaire est essentiellement une œuvre d'éducation. Elle a été fondée pour répandre, dans toutes les classes de notre société, la doctrine sociale catholique, surtout en matière d'organisation professionnelle.

## NÉCESSITÉ

Nous croyons que cette œuvre est nécessaire et répond à un besoin urgent.

Faute de savoir s'associer, nos cultivateurs sont loin de retirer du capital qu'ils ont en main et de leur rude labeur tous les bénéfices qu'ils devraient raisonnablement en retirer. De plus, nos campagnes se dépeuplent, encore que les statistiques du dernier recensement paraissent dire le contraire. Or on ne réussira à enrayer l'exode rural et les maux d'ordre national, moral et religieux qui en sont la suite, que par une organisation intelligente de notre classe agricole. C'est la conviction que nous voulons faire naître chez tous ceux, à commencer par les cultivateurs eux-mêmes, qui peuvent et doivent s'occuper de trouver une solution à ce problème vital.

Mais c'est surtout dans les villes que l'absence de principes sains en matière d'organisation professionnelle, se fait douloureusement sentir. Là les patrons et les ouvriers s'organisent, chacun de leur côté, et sans tenir compte des désirs formellement exprimés

des papes Léon XIII et Pie X, dans des associations neutres où la foi des adhérents catholiques court les plus grands dangers. En établissant ces organisations, patrons et ouvriers n'ont qu'un but : s'armer les uns contre les autres. Souvent les syndicats ne sont neutres qu'en apparence. En réalité ils sont, de par la volonté de leurs dirigeants les plus influents, socialistes et anticléricaux. C'est le cas, en particulier, des syndicats ouvriers internationaux de Montréal. (*Voir tract No 2 de l'E. S. P.*)

Le seul moyen de réagir contre un état de chose aussi alarmant, c'est de vulgariser le principe d'association professionnelle à base religieuse. Nous nous y sommes employés, non sans succès jusqu'ici, comme on le verra plus loin, et nous nous proposons de redoubler nos efforts pour atteindre ce but qui est, à lui seul, presque toute la raison d'être de notre œuvre.

## MOYENS D'ACTION

Pour répandre ses idées, l'École Sociale Populaire compte surtout sur :

- Son Secrétariat,
- Ses publications,
- Ses conférenciers,
- Ses cercles d'études sociales.

Le Secrétariat est un des rouages les plus importants de notre œuvre. Un secrétariat social bien organisé doit posséder des dossiers complets sur toutes les questions et sur toutes les œuvres sociales. Il doit de plus avoir un personnel suffisant et assez spécialisé, pour fournir des conférenciers avertis sur toutes ces questions, et des organisateurs compétents pour

toutes ces œuvres. Il s'en faut de beaucoup que notre Secrétariat réponde à cet idéal, mais il y tend.

Le personnel se compose du Secrétaire et d'un assistant.

Une soixantaine de consultations ont déjà été données gratuitement.

Le système de référence sur fiches inauguré lors de la fondation du Secrétariat compte actuellement plus de deux mille cinq cents fiches.

C'est grâce au Secrétariat qu'une enquête sur l'organisation ouvrière dans la province de Québec a pu être menée à bonne fin. (*Voir tract No 2*).

Enfin, notre Secrétariat possède plusieurs dossiers, pour la plupart encore très incomplets, mais qui s'enrichissent et se complètent tous les jours.

Le local, l'ameublement et la bibliothèque sociale du Secrétariat lui sont fournis gratuitement par les RR. PP. Jésuites, qui ont ainsi rendu possible la vie de l'École Sociale Populaire. Sans cette extrême générosité, notre œuvre ne pourrait exister un seul instant, puisque ses ressources ont été à peine suffisantes pour lui permettre de payer ses dépenses courantes.

**Les Publications.** Si nous exceptons un tract de propagande, l'École Sociale Populaire n'a publié jusqu'ici que des brochures mensuelles d'une trentaine de pages.

Voici la liste des brochures déjà parues :

“ L'École Sociale Populaire ”

1) “L'Organisation ouvrière catholique en Hollande.”  
JOS. P. ARCHAMBAULT, S. J.

2) “L'Organisation ouvrière dans la province de Québec.”  
ARTHUR SAINT-PIERRE.

3) " De l'Éducation du sens social."

H. LEROY, S. J.

4) " Comment préserver notre jeunesse, les patronages."

ÉMILE PICHÉ, P. S. V.

5) " La Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste."

MME MARIE GÉRIN-LAJOIE.

6) " Le Foyer" et ses œuvres.

L'ABBÉ HENRI GAUTHIER, P. S. S.

7) " La Caisse Populaire."

ALPHONSE DESJARDINS.

8) " La lutte antialcoolique dans la Province de Québec,"

9) Le logement de la famille ouvrière

10-11) do do do

L'ABBÉ E. H. M. GOÛIN, P. S. S.

Les titres de ces brochures indiquent bien qu'elles traitent de sujets d'actualité et rentrant parfaitement dans le cadre de notre programme, tandis que les noms de leurs auteurs sont pour elles la meilleure des recommandations.

Parlant de nos brochures mensuelles, M. Amédée Denault écrivait dans le *Croisé* de mai 1912 :

"Il faut surtout féliciter l'É. S. P. de l'intéressante et si instructive série de tracts mensuels qu'elle publie, et qui a maintenant atteint le No 7, offrant chaque mois, aux amateurs d'études sociales, une précieuse documentation."

En attendant que des collaborateurs toujours plus nombreux, et des ressources plus considérables en hommes et en argent au Secrétariat nous permettent de multiplier nos publications, nous avons recours à l'hospitalité des journaux et des revues sympathiques

à notre œuvre. C'est ainsi que M l'abbé Perrier, le Dr Jos. Gauvreau, président de l'École, et surtout le Secrétaire, M. Saint-Pierre, ont écrit de nombreux articles sociaux pour le *Devoir*, la *Revue Canadienne*, le *Groisé*, et le *Messenger Canadien du Sacré-Coeur*. Nous comptons nous servir de plus en plus, à l'avenir, de ce moyen de propagande, qui nous met en contact avec un très nombreux public.

Les conférences sont un autre moyen, et des meilleurs, pour répandre les saines doctrines sociales dans nos populations.

Nous nous en sommes servis. Mentionnons la conférence Gautherot, les discours prononcés à l'inauguration de l'École et les cours de M. Montpetit à l'Université Laval. De plus, M. l'abbé Perrier, le R. P. Hudon, le Dr Gauvreau et M. Saint-Pierre ont porté la parole à plusieurs reprises, un peu dans toutes les parties de la ville.

Quant aux cercles d'études, si nous n'en avons pas encore suscité de nouveaux, nous avons affilié plusieurs de ceux qui existaient déjà : le cercle d'études sacerdotales et sept ou huit cercles de l'A. C. J. C. Ces cercles reçoivent nos publications et, dans leurs études sociales, s'inspirent de notre programme, auquel ils ont adhéré.

## RÉSULTATS OBTENUS

Voici maintenant les résultats *visibles* de notre travail :

Il s'est fondé, à Hochelaga, un cercle catholique d'ouvriers, lequel compte, à l'heure actuelle, une centaine de membres.

Un syndicat catholique d'employés du Commerce et de l'Industrie est à s'organiser avec la haute appro-

bation de S. G. Mgr l'Archevêque, et le recrutement se poursuit d'une façon satisfaisante.

La Caisse Populaire de la paroisse Saint-Joseph et celle de la paroisse Saint-Stanislas doivent leur existence, pour une large part, à deux membres du Bureau de l'École, M. l'abbé Hébert et M. Saint-Pierre.

Trois assurances mutuelles paroissiales contre l'incendie sont à s'organiser. Peut-être sont-elles maintenant fondées. Les promoteurs, qui se sont adressés au Secrétariat pour avoir des formules de règlements, ont déclaré que c'était un article de notre Secrétaire, publié dans le *Messenger*, qui les avait décidés à agir.

Les Membres de l'Association Professionnelle des Employées de Manufacture ont mis à l'étude la fondation d'une coopérative d'achat à la suite d'une conférence que leur a donnée le Secrétaire de l'É. S. P. Cette coopérative fonctionnera à l'automne.

Deux cercles d'études sociales, l'un à Lachine et l'autre à Sherbrooke, s'organisent également.

## PROJETS

Nous nous proposons de réorganiser nos Comités de Propagande et d'Action Ouvrière, qu'un fâcheux concours de circonstances a empêchés de fonctionner l'an dernier. Ces deux Comités, avec le concours d'un groupe de conférenciers que nous avons fondé, devront faire une campagne active de conférences au cours de l'automne et de l'hiver prochain. Le Comité de Propagande aura pour mission spéciale d'organiser des cercles d'études sociales, et le Comité d'action ouvrière devra s'occuper de faire surgir des cercles ouvriers et, si les circonstances le permettent, des syndicats professionnels sur le modèle du syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie.

Il est question de consacrer à l'étude de la question de l'organisation professionnelle, la série des cours que M. Montpetit donnera l'hiver prochain, à l'Université Laval, sous les auspices de l'É. S. P.

Si nos ressources nous le permettaient; nous transformerions nos publications mensuelles en une véritable revue, avec articles de fond et chronique des événements sociaux.

Mais comme cette revue s'adressera toujours nécessairement à une élite, et qu'il faut absolument atteindre la masse, nous projetons la publication d'une feuille populaire au moins hebdomadaire pour commencer, et destinée, dans tous les cas, à devenir quotidienne, le plus tôt possible.

Pour nos journées sociales, soit réservées au clergé soit ouvertes à tous, nous voudrions faire venir de France des professeurs compétents, et dont l'autorité est bien établie.

Il nous faudrait encore une bibliothèque suffisamment garnie pour que nous puissions fournir à nos collaborateurs, conférenciers et autres, tous les ouvrages dont ils peuvent avoir besoin pour leurs études.

Les résultats que nous avons obtenus jusqu'ici avec des moyens très faibles, nous autorisent à croire que nous pourrions faire beaucoup, atteindre sans aucun doute notre but, si nous avons les ressources suffisantes pour réaliser tous ces projets et d'autres encore que les besoins de notre état social pourraient nous suggérer. Le sort de notre œuvre est donc entre les mains de ceux à qui Dieu a départi, avec la foi catholique, une surabondance de biens matériels.

11

... ..  
... ..  
... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

## LA CONSTITUTION

DE

# L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE.

---

**ART. 1.** — Il est fondé une association de propagande ou d'éducation populaire en vue de l'action, sous l'autorité et le haut patronage de Sa Grandeur Mgr, l'Archevêque de Montréal. Cette association est appelée : L'École Sociale Populaire. Elle a son siège à Montréal, au Secrétariat : 1075, rue Rachel.

**ART 2.** — Sa devise est la suivante : " Pour l'Église et pour le peuple."

**ART. 3.** — Le but de l'École est d'étudier, à la lumière des enseignements de l'Église, les questions sociales et les méthodes d'action, de promouvoir ces études dans les classes dirigeantes ; de rechercher la meilleure solution pratique de la question sociale pour les catholiques de nos villes et de nos campagnes ; de s'efforcer enfin, en suscitant de généreuses initiatives, de promouvoir les véritables intérêts des classes ouvrières et agricoles.

**ART. 4.** — Pour atteindre ce but, elle sollicite le travail des élites dans toutes les classes, elle s'adresse à tout esprit généreux, averti des périls de son temps et désireux d'y porter remède.

Les principaux moyens qu'elle se propose de mettre en œuvre sont les suivants :

Formation de cercles d'études sociales, pour les hommes ou pour les femmes, dans les classes diverses de la société.

Création d'une chaire d'études sociales, ainsi que la fondation d'une bibliothèque sociale.

Publication périodique de tracts et d'un almanach social.

Établissement d'un Bureau Central d'informations ou de renseignements, avec service de propagande sociale et d'organisation ouvrière et agricole.

Formation d'un groupe de conférenciers.

Organisation de journées sociales dans les différentes villes.

ART. 5. — L'École recrute ses membres dans toutes les classes sociales ; elle compte plusieurs catégories de membres :

Sont membres fondateurs toutes personnes ou sociétés qui, pour assurer à l'École les ressources financières, dont elle a besoin, lui font le don généreux de \$500.00 payables en un ou plusieurs versements.

Sont membres bienfaiteurs toutes personnes ou sociétés qui donnent la somme de \$100.00 ou versent la somme annuelle de \$10.00.

Ces deux catégories de membres forment le Comité protecteur de l'École. Leurs noms sont inscrits sur un registre spécial. Ils reçoivent gratuitement toutes les publications de l'École.

NN. SS. les Évêques qui nomment un ou plusieurs membres correspondants de l'École pour leur diocèse, font partie de droit de ce Comité, auquel le Bureau pourra aussi adjoindre toute personne qui aura rendu d'insignes services à l'École.

Sont membres correspondants, les prêtres et les laïques choisis officiellement, par NN. SS. les Évêques. Ils pourront être convoqués tous les ans par le Bureau à une réunion d'études, et sont invités à

un échange de vues et de services avec le Bureau en tout temps de l'année.

Sont membres actifs tous ceux qui ont signé le programme de l'École, partagent ses travaux et ses études, travaillent à la diffusion de ses tracts, etc, et versent une cotisation annuelle d'une piastre. Ils reçoivent, en retour, des publications de l'École à la discrétion du Bureau.

Conditions d'admission : être catholique romain pratiquant et signer le programme de l'École.

ART. 6. — Toute société ou club ou cercle catholique d'études sociales et apologetiques qui en fera la demande, pourra être agrégé à l'École pourvu qu'il envoie au Secrétariat, avec un exemplaire de sa Constitution, la formule d'adhésion au programme signée par les officiers du cercle, et un certificat officiel attestant le nombre de ses membres.

ART. 7. — Les dames sont admises à faire partie de l'École, soit comme membres du comité protecteur soit comme membres actifs.

ART. 8. — L'École est sous la régie d'un Conseil Central composé de pas plus de soixante membres, qui se renouvelleront par cinquième tous les ans, par voix de suffrage, au scrutin secret, à la majorité des voix.

Les membres sortants ont droit de vote et sont rééligibles.

ART. 9. — Le Conseil Central interprète et applique la Constitution et il est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la direction de l'École. Il se réunit au moins une fois l'an. Le quorum est de 15 membres.

ART. 10. — Le Conseil devra élire parmi ses membres, à la majorité des voix, à l'assemblée annuelle

de mai : un président, trois vice-présidents, un secrétaire, deux secrétaires adjoints, et un trésorier.

ART. 11. — Dans l'intervalle des assemblées, le Conseil Central est représenté, pour toutes les fins de la Régie de l'École, par un Bureau de Direction composé des officiers du Conseil Central et du Comité des finances, des Présidents et des rapporteurs des autres comités permanents.

ART. 12. — En outre du Bureau de Direction, le Conseil Central nomme chaque année quatre comités permanents : un comité de Propagande, un comité d'Études et des Publications, un comité d'Action ouvrière et un comité des Finances.

ART. 13. — Le comité des Finances se compose d'au moins sept membres, dont le trésorier du Conseil Central. Il est chargé de faire souscrire des fonds et de les administrer sous l'autorité du Conseil Central.

ART. 14. — Une assemblée générale des membres pourra être convoquée par le Bureau tous les ans.

ART. 15. — Saint Joseph est le patron de l'École. Sa fête est célébrée par une grande messe solennelle.

ART. 16. — Cette Constitution ne pourra être amendée qu'en assemblée du Conseil Central, aux deux tiers des voix et avec l'approbation de Mgr l'Archevêque de Montréal.

Vu et approuvé par

S. G. Mgr BRUCHÉSI,

Arch. de Montréal.

e  
e  
n  
é  
s  
e  
s  
e  
n  
l  
s  
-  
s  
a  
.  
k  
-



